

## **Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Trente-sixième session**  
**Genève, 4 – 8 mai 2026**

PROJET SUR LA MISE EN PLACE DE MÉCANISMES DE VALORISATION ET DE COMMERCIALISATION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PROPOSITION DE PROJET PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE DES PAYS D'ASIE CENTRALE, DU CAUCASE ET D'EUROPE ORIENTALE

*établi par le Secrétariat*

1. Par une communication datée du 18 mars 2026, la délégation de la Fédération de Russie, au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, a soumis une proposition de projet pilote portant sur la "Mise en place de mécanismes de valorisation et de commercialisation de la propriété intellectuelle", pour examen par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) à sa trente-sixième session.

2. L'annexe du présent document contient ladite proposition.

3. *Le comité est invité à examiner l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

## 1. Présentation du projet

### 1.1 Intitulé du projet

Mise en place de mécanismes de valorisation et de commercialisation de la propriété intellectuelle

### 1.2 Recommandations du Plan d'action pour le développement

*Recommandation n° 1* : L'assistance technique de l'OMPI doit notamment être axée sur le développement et la demande et elle doit être transparente; elle doit tenir compte des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres et les activités doivent être menées à bien dans les délais. À cet égard, les mécanismes d'établissement et d'exécution et procédures d'évaluation des programmes d'assistance technique doivent être ciblés par pays.

*Recommandation n° 4* : Accorder une attention particulière aux besoins des PME, des institutions chargées de la recherche scientifique et des industries culturelles et aider les États membres, à leur demande, à élaborer des stratégies nationales appropriées dans le domaine de la propriété intellectuelle.

*Recommandation n° 10* : Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous-régionales et régionales traitant de la propriété intellectuelle.

## 2. Description du projet

### Contexte

Ces dernières années, les États membres de l'OMPI ont constaté une augmentation régulière de la création d'actifs de propriété intellectuelle. Cependant, l'efficacité avec laquelle ces actifs sont intégrés dans l'économie reste limitée.

L'une des principales raisons de cet écart réside dans le sous-développement des mécanismes de valorisation de la propriété intellectuelle et dans l'absence d'instruments financiers permettant de tirer parti des droits de propriété intellectuelle dans l'économie réelle. Dans de nombreux pays, les pratiques visant à valoriser la propriété intellectuelle et à l'utiliser comme garantie pour obtenir des financements – notamment les prêts adossés à la propriété intellectuelle – en sont encore à leurs balbutiements. Le secteur bancaire, en particulier, reste prudent quant à l'acceptation de la propriété intellectuelle comme garantie, principalement en raison de l'absence de mécanismes bien établis pour gérer les actifs de propriété intellectuelle en cas de défaut de paiement.

Par ailleurs, les approches visant à réglementer la valorisation et la commercialisation de la propriété intellectuelle varient considérablement d'un État membre de l'OMPI à l'autre. L'absence d'une analyse systématique des cadres juridiques, des pratiques d'application des droits et des méthodes de valorisation entrave la mise en place de mécanismes efficaces et harmonisés de commercialisation de la propriété intellectuelle.

Le projet vise à répondre aux difficultés indiqués ci-après.

- Manque de connaissances.

Les acteurs du marché – en particulier les PME, les universités et les instituts de recherche – ignorent souvent la valeur réelle de leur propriété intellectuelle. Cela limite

leur capacité d'attirer des investissements ou de négocier des accords de licence avantageux.

- Manque d'infrastructure.

Les offices de propriété intellectuelle et les établissements financiers nationaux ne disposent souvent ni des méthodes ni des compétences nécessaires pour évaluer la propriété intellectuelle en tant qu'actif viable, ce qui rend pratiquement impossible le financement adossé à la propriété intellectuelle et freine le développement des marchés de la propriété intellectuelle.

- Fragmentation.

Il n'existe aucune information structurée sur la manière dont la valorisation de la propriété intellectuelle est réglementée dans les différents pays, au détriment de l'harmonisation des pratiques et des opérations transfrontières.

**Les principales parties prenantes de ce projet sont les suivantes :**

- offices de propriété intellectuelle, ministères de l'économie et de l'éducation, et organismes de contrôle financier des pays bénéficiaires;
- universités, instituts de recherche, PME, start-up et autres acteurs du marché qui exploitent des droits de propriété intellectuelle.

**Partenaires :**

- secteur bancaire, communautés d'experts et de professionnels de la valorisation de la propriété intellectuelle, pépinières d'entreprises.

## 2.1 Concept du projet

Ce projet vise à mener une étude approfondie des stratégies adoptées par les États membres de l'OMPI en matière de valorisation et de commercialisation de la propriété intellectuelle, à recenser les pratiques recommandées et à formuler des recommandations en vue de leur mise en œuvre dans les pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale.

La mise en œuvre du projet favorisera une utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle en tant qu'actif économique, encouragera la mise en place des conditions et des infrastructures nécessaires pour soutenir l'innovation et renforcer les systèmes nationaux de propriété intellectuelle, élargira l'accès à l'information sur les bonnes pratiques en matière de mise en œuvre de la propriété intellectuelle et renforcera les capacités dans le domaine des ressources humaines.

Le projet comprendra une analyse du cadre juridique et institutionnel existant à l'échelle mondiale, des méthodes de valorisation de la propriété intellectuelle, ainsi que des pratiques relatives à l'utilisation d'instruments financiers pour commercialiser la propriété intellectuelle, y compris le financement adossé à la propriété intellectuelle. Le projet combinera des méthodes de recherche qualitatives et quantitatives, notamment des enquêtes, une analyse de données issues de sources ouvertes et des études de cas portant sur des exemples réussis de commercialisation de la propriété intellectuelle.

## 2.2 Objectifs, résultats et réalisations du projet

L'**objectif** général du projet est de favoriser la mise en place de mécanismes de valorisation et de commercialisation de la propriété intellectuelle dans les pays bénéficiaires, afin de renforcer l'intégration de la propriété intellectuelle dans l'économie et d'en étendre l'utilisation en tant qu'actif économique.

Les **résultats** escomptés du projet sont les suivants :

- 1) une meilleure compréhension, parmi les principales parties prenantes des pays bénéficiaires, des approches, mécanismes et pratiques actuels en matière de valorisation et de commercialisation de la propriété intellectuelle; et
- 2) un renforcement des capacités des pouvoirs publics, des offices nationaux de propriété intellectuelle et des autres parties prenantes des pays bénéficiaires, d'utiliser les outils de propriété intellectuelle pour accroître la valeur économique de celle-ci.

Le projet permettra les **réalisations** suivantes :

**Réalisation n° 1** Analyse des pratiques recommandées dans les États membres de l'OMPI et de la situation actuelle en matière de valorisation et de commercialisation de la propriété intellectuelle dans les pays bénéficiaires (y compris la réglementation juridique, les méthodes de valorisation et les instruments financiers).

**Réalisation n° 2** Élaboration de recommandations visant à améliorer les mécanismes de valorisation et de commercialisation de la propriété intellectuelle dans les pays bénéficiaires.

**Réalisation n° 3** Promotion du partage de données d'expériences et de l'échange de bonnes pratiques.

## 2.3 Stratégie de mise en œuvre du projet

Les résultats et les réalisations susmentionnés seront obtenus grâce aux activités indiqués ci-après.

**Réalisation n° 1 :** Analyse des pratiques recommandées dans les États membres de l'OMPI et de la situation actuelle en matière de valorisation et de commercialisation de la propriété intellectuelle dans les pays bénéficiaires (y compris la réglementation juridique, les méthodes de valorisation et les instruments financiers).

**Activités :**

- a) Élaborer un questionnaire et le diffuser auprès de tous les États membres de l'OMPI afin de recenser les bonnes pratiques et les études de cas en matière de valorisation et de commercialisation de la propriété intellectuelle, y compris le financement adossé à la propriété intellectuelle.
- b) Déterminer et mobiliser les principales parties prenantes dans les pays bénéficiaires.
- c) Nommer des coordonnateurs de projet au niveau national et mettre en place des partenariats dans les pays bénéficiaires.

- d) Recueillir des informations sur les pratiques en vigueur dans les pays bénéficiaires et déterminer les obstacles juridiques, techniques et organisationnels s'opposant à l'utilisation de la propriété intellectuelle.
- e) Établir un rapport d'analyse comprenant :
  - un examen des pratiques recommandées dans les États membres de l'OMPI;
  - une évaluation de la situation actuelle dans les pays bénéficiaires;
  - une définition des lacunes et des possibilités d'amélioration des mécanismes de valorisation et de commercialisation de la propriété intellectuelle.

**Réalisation n° 2 :** Élaboration de recommandations visant à améliorer les mécanismes de valorisation et de commercialisation de la propriété intellectuelle dans les pays bénéficiaires.

**Activités :**

- a) Systématiser les stratégies et méthodes de valorisation de la propriété intellectuelle existantes, ainsi que les pratiques visant à tirer parti des instruments financiers pour commercialiser la propriété intellectuelle.
- b) Évaluer la faisabilité de la mise en œuvre de ces stratégies et pratiques, compte tenu de la réglementation en vigueur et des conditions pratiques dans les pays bénéficiaires.
- c) Élaborer des recommandations et des outils pratiques pour la valorisation et la commercialisation de la propriété intellectuelle, adaptés à des groupes particuliers de parties prenantes.
- d) Organiser des séminaires et des consultations ciblés avec les principales parties prenantes, en format hybride, pour examiner et perfectionner les projets de recommandations.

**Réalisation n° 3 :** Promotion du partage de données d'expériences et de l'échange de bonnes pratiques.

**Activités :**

- a) Organiser au moins un séminaire national dans chaque pays bénéficiaire afin de présenter les résultats de l'analyse et les recommandations, et d'en examiner les modalités de mise en œuvre.
- b) Organiser au moins deux réunions ou webinaires thématiques conjoints à l'intention de l'ensemble des pays bénéficiaires afin d'échanger des données d'expériences, d'examiner les bonnes pratiques et d'élaborer des stratégies concertées.
- c) Publier des rapports d'analyse, des recommandations et des outils pratiques sur le site Web de l'OMPI, afin de garantir un large accès à ces ressources et une utilisation optimale.
- d) Élaborer des recommandations et des propositions conjointes pour faire progresser les mécanismes de commercialisation de la propriété intellectuelle, tant au niveau national que régional.

<b>2.4 Indicateurs du projet</b>	
<p style="text-align: center;"><u>Objectif du projet :</u></p> <p>Favoriser la mise en place de mécanismes de valorisation et de commercialisation de la propriété intellectuelle dans les pays bénéficiaires, afin de renforcer l'intégration de la propriété intellectuelle dans l'économie et d'en étendre l'utilisation en tant qu'actif économique.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Indicateur de l'objectif :</u></p> <p>- À l'issue du projet, au moins 60% des pays bénéficiaires ont confirmé avoir mis en œuvre, dans leur pratique nationale, les recommandations ou les outils élaborés dans le cadre du projet (par exemple, dans des propositions visant à améliorer la réglementation juridique, des programmes pilotes de financement adossés à la propriété intellectuelle, des orientations méthodologiques fournies par les offices de propriété intellectuelle ou des programmes de formation, entre autres).</p>
<p style="text-align: center;"><u>Résultats du projet :</u></p> <p>1. Meilleure compréhension, parmi les principales parties prenantes des pays bénéficiaires, des approches, mécanismes et pratiques actuels en matière de valorisation et de commercialisation de la propriété intellectuelle.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Indicateurs de résultats :</u></p> <p>- À l'issue du projet, chaque pays participant a rédigé des rapports, en s'appuyant sur des entretiens, des enquêtes et d'autres méthodes de collecte de données préliminaires.</p> <p>- Au moins 80% des participants des séminaires et webinaires (parmi les personnes interrogées) ont confirmé avoir mieux compris les méthodes de valorisation et les pratiques de commercialisation de la propriété intellectuelle.</p>
<p>2. Renforcement des capacités des offices nationaux de propriété intellectuelle et des autres parties prenantes dans les pays bénéficiaires d'utiliser les outils de propriété intellectuelle pour accroître la valeur économique de celle-ci.</p>	<p>- Au moins 60% des parties prenantes dans les pays bénéficiaires ont confirmé avoir mis en œuvre dans leurs activités les recommandations formulées au cours du projet, ou avoir mis en place les cadres juridiques et institutionnels correspondants (d'après les résultats d'enquêtes ou les rapports des coordonnateurs nationaux).</p>
<p style="text-align: center;"><u>Réalisations du projet :</u></p> <p>1. Analyse des pratiques recommandées dans les États membres de l'OMPI et de la situation actuelle en matière de valorisation et de commercialisation de la propriété intellectuelle dans les pays bénéficiaires (y compris la réglementation juridique, les méthodes de valorisation et les instruments financiers).</p>	<p style="text-align: center;"><u>Indicateur de l'objectif :</u></p> <p>- Un rapport d'analyse a été établi, publié sur le site Web de l'OMPI et présenté lors d'une session du CDIP.</p> <p>- Au moins 80% des parties prenantes concernées (d'après les résultats de l'enquête) ont confirmé l'utilité du rapport pour cerner les possibilités et les lacunes dans le domaine de la valorisation et de la commercialisation de la propriété intellectuelle.</p>

<p>2. Élaboration de recommandations visant à améliorer les mécanismes de valorisation de la propriété intellectuelle et à promouvoir l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les instruments financiers, y compris le financement adossé à la propriété intellectuelle.</p>	<p>- Des recommandations pratiques et un manuel ont été élaborés et publiés.</p> <p>- Au moins 60% des parties prenantes concernées (d'après les résultats de l'enquête) utilisent les recommandations formulées dans leurs activités.</p>
<p>3. Promotion de l'échange de données d'expériences et de bonnes pratiques en matière de valorisation et de commercialisation de la propriété intellectuelle.</p>	<p>- Au moins un séminaire national organisé dans chaque pays bénéficiaire et deux réunions thématiques ou webinaires conjoints, destinés à l'ensemble des pays bénéficiaires.</p> <p>- Au moins 75% des participants (d'après les résultats de l'enquête) ont jugé les événements utiles et ont indiqué avoir amélioré leurs connaissances pratiques et être mieux préparés à mettre en œuvre les pratiques recommandées.</p>

## 2.5 Stratégie de pérennisation

Pour garantir la pérennité du projet, une attention particulière sera accordée à la mise en œuvre concrète des supports d'analyse, des recommandations et des outils de valorisation de la propriété intellectuelle, ainsi qu'à la poursuite des échanges de données d'expériences. Ces réalisations devraient renforcer la coopération et le transfert de connaissances entre les administrations publiques, les établissements financiers et les organismes spécialisés, jetant ainsi les bases d'un apprentissage continu et d'une adoption plus large des pratiques recommandées en matière de valorisation et de commercialisation de la propriété intellectuelle.

Afin de maintenir cette dynamique et d'approfondir les connaissances, les principales parties prenantes seront activement associées à des actions de sensibilisation, notamment des webinaires, des séminaires et des publications destinés à un large public.

Afin de garantir la disponibilité et l'utilisation à long terme des résultats du projet, tous les supports pertinents élaborés dans ce contexte seront publiés sur le site Web de l'OMPI, de manière à rester accessibles et à pouvoir être facilement utilisés par d'autres parties prenantes intéressées.

## 2.6 Critères de sélection des pays pilotes/bénéficiaires

Les recommandations seront élaborées en vue d'être mises en œuvre dans les pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale.

La sélection des pays sera fondée sur les critères suivants :

1. besoin et intérêt manifestes pour le renforcement du cadre réglementaire, des mécanismes institutionnels et des approches pratiques liés à la valorisation de la propriété intellectuelle et à son utilisation dans l'économie;
2. volonté des instances nationales compétentes et des autres institutions de fournir les informations, données et documents d'analyse nécessaires à la conduite des recherches et à l'élaboration des recommandations dans le cadre du projet.

### **2.7 Entité de mise en œuvre au sein de l'Organisation**

Secteur du développement régional et national; Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation.

### **2.8 Liens avec d'autres entités au sein de l'Organisation**

Secteur de l'infrastructure et des plateformes, Secteur des marques et des dessins et modèles, Secteur des brevets et de la technologie, Secteur du droit d'auteur et des industries de la création, Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux.

### **2.9 Liens avec d'autres projets du Plan d'action pour le développement**

Projet sur le renforcement des capacités des institutions de propriété intellectuelle et des utilisateurs aux niveaux national, sous régional et régional (DA\_10\_05)

Projet sur la création d'un centre de ressources et de prospective pour les stratégies nationales de propriété intellectuelle à l'OMPI (DA\_5\_10\_01)

Projet sur la collaboration en matière de propriété intellectuelle et d'innovation en tant que fondement du transfert de technologie et de la mise sur le marché des résultats de la recherche (DA\_10\_23\_31\_36\_01)

Projet intitulé "Donner les moyens aux petites entreprises de se développer grâce à la propriété intellectuelle : élaborer des stratégies en faveur des indications géographiques ou des marques collectives après l'enregistrement" (DA\_1\_4\_10\_11\_01)

Projet relatif à la promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les industries de la création des pays en développement à l'ère du numérique (DA\_1\_4\_10\_12\_19\_24\_27\_01)

### **2.10 Contribution aux résultats escomptés dans le Programme et budget de l'OMPI**

Lien vers les résultats escomptés du programme et budget pour l'exercice biennal 2026-2027 :

**2.2** : L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité.

**3.1** : Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI.

**4.2** : Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres

**4.3** : Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres

**4.4** : Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.

## 2.11 Risque et atténuation

**Risque n° 1** : Différences entre les systèmes juridiques nationaux et les approches réglementaires en matière de propriété intellectuelle.

**Mesure d'atténuation n° 1** : Une analyse comparative des législations nationales et de leur mise en œuvre pratique sera réalisée, et des recommandations seront formulées en tenant compte des spécificités des pays bénéficiaires.

**Risque n° 2** : Disponibilité limitée de l'information sur les pratiques de valorisation de la propriété intellectuelle et son utilisation dans les instruments financiers.

**Mesure d'atténuation n° 2** : La collecte et la systématisation des données s'appuieront sur des sources ouvertes, et des experts ainsi que des professionnels de terrain seront associés au projet afin de fournir des informations actualisées et des supports méthodologiques.

**Risque n° 3** : Manque d'expertise des acteurs du marché en matière de valorisation et de commercialisation de la propriété intellectuelle.

**Mesure d'atténuation n° 3** : Des formations et des webinaires seront organisés, et des supports pédagogiques adaptés au niveau des participants seront élaborés.

[Fin de l'annexe et du document]